



Direction des services Techniques

FB/SC/

Nombre de pages : 2

N° : VOI/2021/256

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Objet : Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation de tous véhicules rue de Brioude et rue du Docteur Sauvat, pont Charlemagne.

Le Maire de la Ville d'ISSOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise ROUX chargée des travaux.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de la sécurité publique, à la libre circulation des personnes et des biens et au bon déroulement des travaux.

Arrête

Article 1 :

Afin de pouvoir réaliser des sondages pour le réseau de chaleur, la circulation sera interdite rue de Brioude, rue du Docteur Sauvat et le pont Charlemagne, pendant la période **du LUNDI 03 JANVIER 2022 A 8H00 AU VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 17H00.**

Article 2 : la circulation sera interdite rue du Docteur Sauvat et sera accessible qu'aux piétons sur la période **du LUNDI 03 JANVIER 2022 A 8H00 AU VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 17H00.** L'accès aux urgences sera maintenu depuis le Coq Hardi.

Article 3 :

Pendant les travaux le stationnement sera interdit sur la rue de Brioude, rue du Docteur Sauvat et le pont Charlemagne.

Article 4 :

Par dérogation, les véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, et ceux de l'entreprise chargée des travaux, sont dispensés d'interdictions.

Article 5 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation temporaire dont la mise en place et la maintenance seront assurées par l'entreprise chargée des travaux, ainsi que par la publication du présent arrêté dans la presse locale.

Article 6 :

Pour application :

Le Chef de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie d'Issoire, Le Directeur de l'entreprise chargée des travaux et le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour information :

La montagne

Le Chef du centre de secours d'Issoire,

Le SAMU.

Issoire, le 21/12/2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,



Michel NICOLLET

Date Notification : le 21/12/2021

Date Affichage : le 21 / 12 / 21